

Guide pas à pas : Comment remplir une demande d'aide financière aux études?

À L'ATTENTION DES PERSONNES ÉTUDIANTES DE L'UQO



Table des matières

Ta demande, étape par étape	2
1. Prépare tes renseignements	3
2. Accède à ton dossier AFE	3
3. Remplis ta demande	5
Section 1 : Identité et citoyenneté	5
Section 2 : Résidence au Québec	6
Section 3 : Renseignements scolaires	7
Section 4 : Allocation pour du matériel d'appui à la formation	9
Section 5 : Situation de la personne aux études	9
Section 6 : Autres programmes de soutien financier	12
Section 7 : Ressources financières	13
Section 8 : Enfants à charge	15
Section 9 : Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire	16
Section 10 : Documents requis, confirmation et rappels	17
4. Après avoir envoyé ta demande	18
Foire aux questions (FAQ)	19
Où trouver mon code permanent du Ministère ?	19
Où trouver le code de l'établissement ?	19
Où trouver le code de mon programme correspondant à l'AFE ?	19
Comment estimer mes revenus annuels (du 1er janvier au 31 décembre) ?	19
Où trouver mon code de catégorie d'immigrant ?	20
Où trouver les critères de résidence ?	20
Où trouver les états matrimoniaux ?	21
Où trouver les critères d'autonomie ?	21
Comment transmettre un document requis ou sur une base volontaire ?	22

Ta demande, étape par étape

Faire une demande d'aide financière peut sembler complexe, surtout lorsqu'il s'agit de remplir le formulaire pour la première fois. Ce guide t'accompagne étape par étape dans le processus afin de t'aider à remplir ta demande correctement et à éviter les erreurs les plus fréquentes.

Tu y trouveras des explications, des indications et des conseils pour chacune des principales sections de la demande. Prends le temps de bien lire les informations.

Un guide interactif

Ce guide est conçu pour être dynamique et interactif. Tu n'as pas besoin de le parcourir entièrement : si tu as une question concernant une section précise du formulaire, tu peux accéder directement à cette section à partir de la table des matières.

Des boutons de navigation te permettent également de revenir facilement à la table des matières ou de passer d'une section à l'autre. N'hésite donc pas à utiliser les liens et les boutons tout au long du guide pour trouver rapidement l'information dont tu as besoin.

Prends ton temps, suis les étapes et laisse-toi guider. Bonne démarche!

[↑ Retour table des matières](#)

[Je suis prêt à commencer !](#)

1. Prépare tes renseignements

Avant de te connecter au portail de l'AFE, prends quelques minutes pour préparer les renseignements ci-dessous.

- ☐ Ton numéro d'assurance sociale (NAS).
- ☐ Ton code permanent du ministère de l'Éducation : 
- ☐ Le code de ton établissement d'enseignement : 
- ☐ Le code de ton programme correspondant à l'AFE : 
- ☐ Rassemble tous les documents qui te permettront d'estimer tes revenus (p. ex. : talons de paie, prestations du RQAP, assurance-emploi, etc.). 

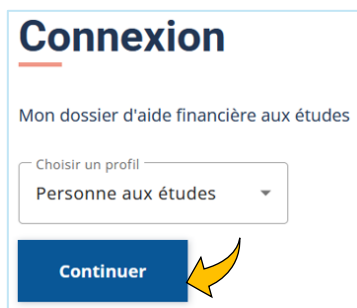
2. Accède à ton dossier AFE

✓ Étape 1 — Accède au site de l'[Aide financière aux études](#) (AFE).

✓ Étape 2 — Connecte-toi à ton dossier ou crées-en un :

Tu fais une première demande? ➤ Crée d'abord ton dossier AFE en ligne : 

Tu as déjà un dossier AFE? ➤ Sélectionne « *Personne aux études* », puis clique sur « *Continuer* ».



Connexion

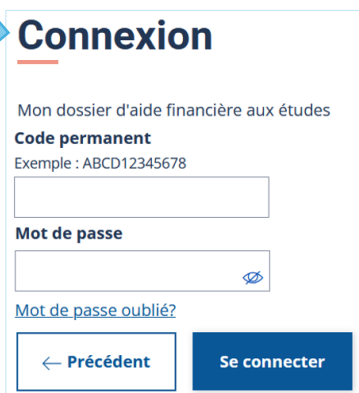
Mon dossier d'aide financière aux études

Choisir un profil

Personne aux études ▼

Continuer

➤ Saisis ton code permanent du ministère et ton mot de passe, puis clique sur « *Se connecter* ».



Connexion

Mon dossier d'aide financière aux études

Code permanent

Exemple : ABCD12345678

Mot de passe

[Mot de passe oublié?](#)

[← Précédent](#) **Se connecter**



Inscris ton code permanent du ministère de l'Éducation.
Ne le confonds pas avec ton code permanent de l'UQO.

➤ Confirme tes coordonnées :

S'il s'agit de ta première demande, inscris et confirme tes coordonnées.

Confirmation de vos coordonnées

Vérifiez et confirmez vos coordonnées en cliquant sur Confirmer au bas de la page. Vos coordonnées permettent à l'Aide financière aux études de vous transmettre des informations relatives à votre dossier.

Adresse de correspondance

Aucune adresse

Inscrire

Numéro de téléphone

Aucun numéro de téléphone

Inscrire

Confirmer

Tu as déjà un dossier AFE?

Vérifie que tes coordonnées sont à jour. Si elles sont exactes, clique sur « Confirmer ».

Adresse de correspondance

Numéro de téléphone

Adresse de courriel

Confirmer

➤ Sélectionne le lien « [consultez votre dossier complet.](#) »

Québec Mon dossier d'aide financière aux études English Nous joindre

Voici la nouvelle version de votre dossier! Pour avoir accès aux données antérieures à l'année 2021-2022, [consultez votre dossier complet.](#)

➤ Une fois dans la page d'accueil de ton dossier, sélectionne l'onglet « **Formulaires Temps plein** », choisis l'année d'attribution, puis clique sur le lien « **Demande d'aide financière** ».

Québec **Votre dossier en direct!**

Accueil Nous joindre Aide financière aux études Déconnexion

< Site mobile

Vos coordonnées **Formulaires Temps plein** Formulaires Temps partiel Formulaires Besoins particuliers Formulaires Bourses pour les stagiaires Formulaires Bourses Perspective Québec

Année d'attribution

Programme de prêts et bourses

Remplir un formulaire

► **Demande d'aide financière**

Messages concernant votre dossier - Prêts et bourses

3. Remplis ta demande



Quelques conseils

- ✓ Lis attentivement les consignes affichées sur chaque page.
- ✓ Besoin d'aide ? Clique sur le point d'interrogation (?) situé à gauche du renseignement demandé pour obtenir des explications.
- ✓ Un message d'erreur apparaît en rouge (1) après avoir cliqué sur « Page suivante » ? Cela signifie généralement qu'un champ obligatoire n'a pas été rempli ou qu'une information est incohérente.
- ✓ Prends ton temps. Tu peux revenir à la page précédente en tout temps.

Section 1 : Identité et citoyenneté

Saisis ton numéro de téléphone, puis sélectionne ton statut légal au Canada.

Québec  **Demande d'aide financière**

Votre dossier en direct! Nous joindre Déconnexion
Aide financière aux études

Identité de la personne aux études

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼ Page 1 de 9

Suspendre  Annuler  Page suivante ►►

?

Nom

?

Prénom

Numéro d'assurance sociale

Adresse de correspondance

Modifier votre adresse

Numéro de téléphone

Autre numéro de téléphone

Statut légal au Canada

Poste

Poste

Si tu n'es pas une personne née au Canada.

Choisis ton code de catégorie d'immigrant.

Code de catégorie d'immigrant

Date d'obtention de votre résidence permanente (AAAA-MM-JJ)

Où trouver mon code de catégorie d'immigrant?

Liste des sections terminées ▼

Suspendre  Annuler  Page suivante ►►

Section 2 : Résidence au Québec

Résidence au Québec

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼

Page 2 de 9

◀ Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante ▶

A. Critères de résidence au Québec

L'information fournie dans cette section nous permettra de déterminer si vous résidez au Québec ou si vous êtes réputé y résider.

Répondez aux questions de façon à décrire fidèlement votre situation.

Êtes-vous titulaire d'un certificat de sélection du Québec?

Si tu n'es pas une personne née au Québec et que tu n'as pas de CSQ, sélectionne le critère de résidence qui correspond à ta situation.

Un de vos parents, votre personne répondante a-t-il sa résidence au Québec?

Non ▼

Sélectionnez, s'il y a lieu, le critère correspondant à votre situation.

B. Études à l'extérieur du Québec

Vous devez remplir cette sous-section seulement si vous poursuivez des études à l'extérieur du Québec. Sélectionnez un critère dans la liste déroulante.

[Lire le message d'aide pour connaître les critères](#)



Laissez cette section



[Où trouver les critères de résidence ?](#)

Liste des sections terminées ▼

◀ Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante ▶

Section 3 : Renseignements scolaires

Renseignements scolaires

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼

Page 3 de 9

◀ Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante ▶

Si vous modifiez des renseignements ci-dessous, vous devrez peut-être remplir à nouveau certaines pages.

Études poursuivies

A. Études à temps partiel poursuivies avant le début des études à temps plein

- ⑦ Dans les 4 mois précédant vos études à temps plein en étiez-vous une personne inscrite à moins de 12 unités (crédits) à l'université ou à moins de 180 heures d'enseignement au collégial?

Oui ▼

Réponds « **Oui** » **uniquement** si tu étais inscrit à moins de 12 crédits à l'été, avant la session d'automne.

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question. Si vous ne connaissez pas ce code, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

- ⑦ Code de l'établissement d'enseignement

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement. Si vous ne connaissez pas ce code, cliquez sur Rechercher.

Rechercher

- ⑦ ~~Nombre d'heures~~ Laissez ce champ vide.

- ⑦ Nombre d'unités (Nombre de crédits)

Résidez-vous ou résiderez-vous chez vos parents, votre personne répondante?

Ces champs s'affichent uniquement si tu réponds « **Oui** ».

B. Études à temps plein ou réputées à temps plein, ou stage à temps plein à l'université, au collégial ou à l'extérieur du Québec selon le cheminement régulier

Automne

Type de formation

Universitaire 1^{er} cycle
Universitaire 2^e cycle
Universitaire 3^e cycle

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

- ⑦ Code de l'établissement d'enseignement

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement. Si vous ne connaissez pas ce code, cliquez sur Rechercher.

Rechercher

- ⑦ Code du programme d'études

Inscrivez le code ou le nom de votre programme d'études. Si vous ne connaissez pas le code, cliquez sur Rechercher.

Rechercher

- ⑦ Activité de formation

Résidez-vous chez vos parents, votre personne répondante au cours de cette période?

Nombre d'unités (études poursuivies au Québec et si vous fréquentez un de [ces établissements](#) seulement)

Cliquez sur le bouton « Rafraîchir » et vérifiez ensuite les renseignements

Rafraîchir 

Campus de **Gatineau et Ripon** : 978005
Campus de **Saint — Jérôme** : 97805B



Si ton programme n'est pas coopératif, ne sélectionne pas l'option « **Stage à temps plein** ».

Inscris le nombre de crédits auxquels tu prévois t'inscrire. Le nombre exact sera confirmé automatiquement par le système lors du traitement de la session. En général, un cours vaut 3 crédits. **Exemple** : 4 cours = 12 crédits.

Hiver

Type de formation



Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement à la première question et le code de votre programme d'études à la deuxième. Si vous ne connaissez pas ces codes, cliquez sur le bouton « Rechercher ».

? Code de l'établissement d'enseignement

Inscrivez le code de votre établissement d'enseignement.
Si vous ne connaissez pas ce code, cliquez sur Rechercher.

Rechercher

? Code du programme d'études

Inscrivez le code ou le nom de votre programme d'études.
Si vous ne connaissez pas le code, cliquez sur Rechercher.

Rechercher

? Activité de formation

Résidez-vous chez vos parents, votre personne répondante au cours de cette période?

Nombre d'unités (études poursuivies au Québec et si vous fréquentez un de [ces établissements](#) seulement)

Cliquez sur le bouton « Rafraîchir » et vérifiez ensuite les renseignements scolaires.

Rafraîchir

Remplis la session d'hiver avec les mêmes renseignements que pour la session d'automne.

Si ta situation change (programme, nombre de crédits ou un autre renseignement), le système ajustera les informations lors de la confirmation des renseignements scolaires.

Été



Cochez cette case si vous prévoyez vous inscrire à l'été des études à temps plein ou à un stage à temps plein (généralement 12 unités) à l'université, au collégial ou à l'extérieur du Québec selon le cheminement régulier.

☐

Il est recommandé de ne pas remplir la session d'été immédiatement.

Vérifie d'abord auprès de ton module ou de ton département que des cours seront offerts et qu'ils te permettront d'étudier à temps plein ou d'être réputé à temps plein.

Une fois ces informations confirmées, tu pourras ajouter la session d'été en faisant une déclaration de changement à ta demande d'aide financière.

C. Études à temps plein ou réputées à temps plein au secondaire à la formation professionnelle, au collégial ou à l'extérieur du Québec en cheminement continu

Études en cheminement continu

Non



Réponds « Non ».

Études à l'automne

Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de [4 mois ou moins](#), débutant le mois suivant la fin de vos études en ?

Si votre retour aux études est incertain, veuillez répondre "Non" pour le moment et effectuer le changement nécessaire.

Réponds « Oui » seulement si ton retour aux études à temps plein (ou réputées à temps plein) à l'automne prochain est confirmé.

Si ton retour aux études n'est pas encore confirmé, il est préférable de répondre « Non » pour le moment.

Liste des sections terminées

« Page précédente

Suspendre

Annuler

Page suivante »

Section 4 : Allocation pour du matériel d'appui à la formation

L'allocation pour du matériel d'appui à la formation

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼

Page 4 de 10

« Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante »

Si vous êtes admissible au Programme de prêts et bourses, vous pourriez avoir droit à un montant de prêt supplémentaire, à raison de 500 \$ pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution.

Notez qu'une fois demandé, le versement de cette allocation **ne peut être annulé**. Le versement est effectué pour toutes les périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution

Vous pouvez attendre avant de demander ce montant additionnel et faire la demande ultérieurement en fournissant le formulaire *Déclaration de changement*, disponible dans votre dossier en ligne

Cette allocation est un montant ajouté à ton prêt étudiant afin de t'aider à acheter le matériel nécessaire à ta formation.

Je demande l'allocation pour du matériel d'appui à la formation

▼

Liste des sections terminées ▼

« Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante »

Selon les réponses que tu inscris dans cette section, de nouveaux critères d'autonomie pourraient s'afficher. Remplis uniquement ceux qui s'appliquent à ta situation.

Section 5 : Situation de la personne aux études

Situation de la personne aux études

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼

Page 5 de 9

« Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante »

A. État matrimonial

? État matrimonial

▼



Où trouver les états matrimoniaux?

? Date de début de cet état matrimonial
(Sauf si vous êtes célibataire)

▼ ▼ ▼ (AAAA).....



Sauf si tu es

Vous devez fournir les renseignements demandés qui concernent votre personne conjointe.

? Nom

? Prénom

? Date de naissance

▼ ▼ ▼ (AAAAMMJJ)

? Code permanent

Ces champs s'affichent seulement si tu es une personne mariée ou si tu habites avec une personne conjointe (sans être marié ou uni civilement).

B. Déficience entraînant une incapacité significative et persistante

- ⑦ Êtes-vous une personne atteinte d'une déficience entraînant une incapacité significative et persistante ?

Si tu es une personne atteinte d'une déficience entraînant une incapacité significative et persistante (DFM), le formulaire **1015** doit être rempli par ton médecin. Tu trouveras ce formulaire sur le site de l'[AFE](#), dans la rubrique **Formulaires**.

C. Autonomie en fonction de la situation familiale

- ⑦ Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant.

Date
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin

Date de naissance de ton 1^{er} enfant.

- ⑦ Je suis célibataire et mes **deux parents** sont décédés.

Veuillez inscrire la date du décès de votre **parent**:

Veuillez inscrire la date du décès de votre **parent**:



Cette question concerne seulement les personnes **célibataires**.

- ⑦ J'ai atteint 20 semaines de grossesse.

- ⑦ Je suis chef de famille monoparentale et j'ai au moins un enfant à ma charge qui habite avec moi.

- ⑦ Je vis avec une personne conjointe de fait (sans être marié ou uni civilement) et au moins un enfant (le mien ou celui de ma personne conjointe).



La date de fin est la date prévue d'accouchement.

D. Autonomie en fonction des études

- ⑦ J'ai un diplôme de 1^{er} cycle universitaire du Québec (baccalauréat).

- ⑦ J'ai un diplôme de 1^{er} cycle universitaire ou l'équivalent obtenu à l'extérieur du Québec. (Généralement, il s'agit d'un diplôme obtenu après un minimum de trois années d'études universitaires.)

- ⑦ Je poursuis des études de 2^e ou de 3^e cycle universitaire durant toutes les périodes d'études de l'année scolaire, sans avoir de diplôme de 1^{er} cycle

- ⑦ J'ai obtenu un diplôme d'études supérieures 1 en musique ou une attestation d'études au terme de trois années de formation universitaire dans un conservatoire de musique ou d'art dramatique du Québec.



Coche «**Oui**» **uniquement** si tu as une évaluation comparative du **MIFI**. Si tu as obtenu ton diplôme à l'extérieur du Québec, mais que tu n'as pas encore cette évaluation, coche «**Non**».



Si tu étudies au 2^e ou au 3^e cycle et que tu n'as pas encore d'évaluation comparative du **MIFI** pour ton diplôme de 1^{er} cycle obtenu à l'extérieur du Québec, coche «**Oui**».

Répondez à la question ci-dessous uniquement si vous êtes célibataire ET que toutes les réponses ci-dessus (sous-sections « C » et « D ») sont « NON ».

J'ai fait des études universitaires au Québec pendant au moins trois ans et j'ai accumulé, dans un même programme d'études, 90 unités (crédits).

[Cliquez ici pour obtenir plus de détails.](#)

Répondez à la question suivante uniquement si la case précédente affiche « NON ».

J'ai fait des études universitaires à l'extérieur du Québec à temps plein pendant au moins trois ans dans un même programme d'études.

[Cliquez ici pour obtenir plus de détails.](#)

Répondez à la question suivante uniquement si la case précédente affiche « NON ».

J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant au moins sept ans, consécutifs ou non.



[Où trouver les critères d'autonomie ?](#)

Cette partie s'affiche seulement si tu es **célibataire** et que tu n'es pas considéré comme une personne autonome selon les critères précédents (sections C et D).

E. Autonomie en fonction du temps passé sur le marché du travail

J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant une ou des périodes totalisant 24 mois

Ce champ s'affiche seulement si tu es **célibataire** et que tu n'es pas considéré comme une personne autonome selon les critères précédents.

F. Situation familiale particulière

Répondez oui si, avant le 1er janvier , votre personne conjointe a toujours résidé à l'extérieur du Canada.

Ma personne conjointe est introuvable.



Cette question concerne l'endroit où habitait ta personne conjointe avant le 1er janvier de l'année indiquée. Coche « **Oui** » uniquement si elle habitait encore à l'extérieur du Canada à cette date. Si elle habitait déjà au Canada avant le 1er janvier, coche « **Non** ».

F. Situation familiale particulière

Répondez oui si, avant le 1er janvier , vos parents ont toujours résidé à l'extérieur du Canada.



Attention : Si tu es **célibataire** et que tu n'es pas considéré comme une **personne autonome**, réponds « **Non** » si tes parents habitaient déjà au Canada avant le 1er janvier de l'année indiquée. Réponds « **Oui** » **uniquement** s'ils habitaient encore à l'extérieur du Canada à cette date.

Je suis célibataire et dans l'une des situations familiales suivantes :

Je reçois une pension alimentaire de mes parents en vertu d'un jugement de la cour.

Si vous avez répondu Oui à la question précédente, indiquez qui précisément vous verse cette pension alimentaire.

G. Personne aux études avec contribution des parents

Est-ce que vos parents vivent ensemble (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas divorcés, ne sont pas séparés légalement (judiciairement), ne sont pas séparés de fait, et que les deux ne sont pas décédés)?

Désignez la personne avec qui vous résidez. Si vous ne vivez avec aucune des personnes mentionnées, veuillez préciser chez laquelle vous avez résidé en dernier.

Cette question s'affiche si tu es **célibataire** et que tu n'es pas considéré comme une personne autonome. Si tes parents vivent ensemble, ils doivent tous les deux remplir une déclaration de parent.

Si tu réponds «**Non**», tu dois indiquer chez lequel de tes parents tu habitais en dernier.

Liste des sections terminées

Page précédente

Suspendre

Annuler

Page suivante

Section 6 : Autres programmes de soutien financier

Autres programmes de soutien financier

Imprimer

Liste des sections terminées

Page 6 de 10

Page précédente

Suspendre

Annuler

Page suivante

Veillez indiquer si vous avez bénéficié d'aide sociale le mois précédent le début de vos études

Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale ou Programme objectif emploi du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou programme semblable offert dans une autre province.

Attention
Réponds «**Oui**» **uniquement** si tu as reçu d'aide sociale le mois précédent le début de tes études.

Veillez indiquer si vous bénéficiez ou avez bénéficié des programmes de soutien financier suivants entre le 1er juillet et le 31 août

Mesure de formation de la main-d'oeuvre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans un établissement d'enseignement **collégial public** ou un établissement d'enseignement relevant d'un **centres de services scolaires**.

Date de début
(AAAA-MM-JJ)

Date de fin
(AAAA-MM-JJ)

Mesure de formation de la main-d'oeuvre du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans un établissement d'enseignement **secondaire privé, collégial privé ou universitaire**, ou encore concernant un **programme autofinancé** offert dans un établissement d'enseignement **collégial public**.

Attention
Lis attentivement cette question et indique si tu bénéficies ou as bénéficié de l'un des programmes d'aide financière mentionnés.

Liste des sections terminées

Page précédente

Suspendre

Annuler

Page suivante

Section 7 : Ressources financières

Ressources financières

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼

Page 7 de 10

← Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Page suivante →

Arrondir au dollar le plus près

Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus.
Vous devez fournir les renseignements concernant vos revenus pour l'année (du 1er janvier au 31 décembre).
Vous devez également déclarer les revenus bruts en provenance d'une autre province ou d'un autre pays. Inscrivez ces montants en devises canadiennes.

En l'absence de revenus, vous devez inscrire «0» (zéro).



Avant de commencer, prends le temps de lire les consignes en gras au haut de la page.

A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi

⑦ Revenus bruts d'emploi salarié

Y compris les revenus non considérés (par exemple : revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin)

,00 \$

⑦ Revenus non considérés

(par exemple : revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin)

,00 \$

⑦ Revenus nets de travail autonome ou revenus nets d'entreprise

,00 \$

⑦ Prestations d'assurance-emploi au sens de la Loi sur l'assurance-emploi (y compris les prestations de maternité, de maladie, etc.) versées par Emploi et Développement social Canada (EDSC).

,00 \$

⑦ Prestations reçues en vertu du Régime québécois d'assurance parentale

,00 \$

⑦ Somme reçue du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour votre participation à une mesure de formation de la main-d'oeuvre ou du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en vertu du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)

,00 \$

⑦ Indemnités de remplacement de revenu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

,00 \$

⑦ Indemnités de remplacement de revenu de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

,00 \$

⑦ Indemnités de remplacement de revenu pour les victimes d'actes criminels et indemnités de remplacement de revenu pour les personnes ayant accompli des actes de civisme (IVAC)

,00 \$

⑦ Rentes ou pensions de retraite ou d'invalidité du Régime de rentes du Québec (Retraite Québec) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), les prestations du supplément de revenu garanti

,00 \$

⑦ Prestations d'un régime de retraite (privé ou public)

,00 \$

Si tu travailles comme salarié, estime tes revenus **bruts** du **1er janvier au 31 décembre** à l'aide de tes talons de paie.

Si tu travailles à ton compte, estime tes revenus **nets** pour toute l'année.



N'inscris pas les allocations familiales que tu reçois pour tes enfants.

B. Autres revenus

- Montants que vous avez reçus ou que vous recevrez directement à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide (Retraite Québec, RPC), de rentes de votre personne conjoint survivant (Retraite Québec, RPC), d'indemnités de décès sous forme de rentes en application d'une loi et de rentes d'enfant de victime d'acte criminel (CNESST)
- ?, 00 \$
- Pension alimentaire (montant total que vous avez reçu ou recevrez en 2026 pour vous-même ou le cas échéant, pour votre ou vos enfants). Ne pas inclure les prestations gouvernementales pour enfants.
- ?, 00 \$
- Revenus de placements (intérêts, dividendes et gains en capital), de succession, de fiducie ou de donation
- ?, 00 \$
- Allocations du ministre de la Sécurité publique et allocations du ministre des Services aux autochtones Canada ou d'un conseil de bande ou sommes reçues à titre de remboursement des frais de scolarité (ex : bourse d'exonération des droits de scolarité)
- ?, 00 \$
- Bourses.
Ne déclarez pas les bourses décernées par l'Aide financière aux études (Programme de prêts et bourses et Programme d'allocation pour des besoins particuliers) et la contribution financière reçue dans le cadre du Programme Explore.
- ?, 00 \$
- Bourse du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations ou la bourse Perspective Québec
- ?, 00 \$
- Montant que vous avez retiré d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et la contribution financière reçue dans le cadre du Programme Explore
Veuillez noter que ces montants ne sont pas pris en compte dans le calcul de votre aide financière. Ainsi, vous n'êtes pas dans l'obligation de l'indiquer. Par contre, comme les revenus déclarés à l'Aide financière aux études sont systématiquement vérifiés auprès de Revenu Québec à la fin de l'année, indiquer ces montants pourrait vous éviter d'avoir à justifier un écart de revenus.
- ?, 00 \$

Liste des sections terminées

« Page précédente

Suspendre

Annuler

Page suivante »

Au cours des quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en avez-vous occupé, occupez-vous ou occuperez-vous un emploi rémunéré (travail salarié ou autonome) tout en résidant ailleurs que chez vos parents, votre personne répondante?

Cette question s'affiche seulement si tu es célibataire.

Si vous avez répondu « Oui » à la question précédente, inscrivez le nom de votre employeur ou de l'un de vos employeurs ainsi que l'adresse de votre lieu de travail.

- Nom de l'employeur
- Numéro d'immeuble
- Rue
- Direction
- ?, Ville, village, municipalité
- ?, Province
- ?, Pays
- ?, Code postal

Ces champs s'affichent seulement si tu réponds « Oui » à la question précédente.

Liste des sections terminées

« Page précédente

Suspendre

Annuler

Page suivante »

Section 8 : Enfants à charge

Annexe A Enfants à la charge de la personne aux études

Imprimer 

Cette section s'affiche si tu es parent ou si tu es une personne mariée, unie civilement ou en vie maritale.

« Page précédente

Liste des sections terminées

Suspendre 

Annuler 

Page suivante »

Page 8 de 10

 ☐ Si vous n'avez aucun enfant à votre charge, cochez la case ci-contre et passez à la page suivante

Pour chaque enfant à votre charge, veuillez fournir les renseignements demandés.

Si tu n'as aucun enfant à charge, coche la case prévue à cet effet et passe directement à la page suivante.

- Vous devez déclarer exclusivement les enfants célibataires qui ne sont pas parent biologique ou adoptif et qui n'est pas enceinte d'au moins 20 semaines.
- N'inscrivez pas non plus de renseignements concernant l'enfant de 18 ans ou plus qui n'est pas aux études à temps plein.
- Notez que les enfants d'âge préscolaire n'ont pas de code permanent.

Vous devez tenir compte de sa situation au 30 septembre pour déterminer son lieu de résidence.

Nom	Prénom	Date de naissance	Code permanent
		▼ ▼ ▼	
Niveau	Réside à votre domicile		
▼	▼		

Supprimer

Inscris seulement les enfants qui habitent au Canada et qui habitent avec toi.
Si ton enfant fréquente une école primaire ou secondaire, inscrist son code permanent.

Ajouter enfant

« Page précédente

Liste des sections terminées

Suspendre 

Annuler 

Page suivante »

Section 9 : Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

Déclaration sur l'honneur et envoi du formulaire

Imprimer 

Liste des sections terminées ▼

Page 9 de 10

« Page précédente

Suspendre 

Annuler 

Attention!

En vertu de la Loi sur l'aide financière aux études, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influencer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.

Un dossier comportant des pièces justificatives ou des informations manquantes ou contenant des données inexactes pourrait vous amener bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop et la non admissibilité, pour une période de deux ans, au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel.

Déclaration sur l'honneur

Je, **XXXXX XXXXXXXX** dont le code permanent est **XXXXXX XXXXX**, déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Je comprends que je dois conserver, pendant six ans, tous les documents qui appuient les renseignements fournis, même s'ils ne sont pas exigés maintenant, et que ces documents pourraient m'être demandés ultérieurement pour vérification.

Je le déclare.



[Protection de vos renseignements personnels](#)

Attention!

Cliquez sur le bouton suivant pour envoyer votre formulaire.

Envoyer 

Lorsque vous aurez cliqué sur le bouton « Envoyer » :

- Vous aurez accès à la page « Documents requis », qui vous permettra de connaître les documents que vous avez à fournir, le cas échéant.
- La mention « En consultation seulement » apparaîtra dans le haut de votre formulaire. Vous pourrez, à tout moment, le consulter en utilisant la liste des sections terminées (qui se trouve en haut de chaque page) pour naviguer d'une section à l'autre. Toutefois, vous ne pourrez y apporter aucune modification.
- Si vous désirez modifier les renseignements qui paraissent dans votre formulaire, vous pourrez le faire en ligne à l'aide du formulaire *Déclaration de changement*, qui sera disponible dans 24 heures environ. Parcourez les sections une à une afin de faire tous les changements appropriés.

Liste des sections terminées ▼

« Page précédente

Suspendre 

Annuler 



Vérifie tes renseignements avant d'envoyer ta demande. Coche ensuite « **Je le déclare** », puis clique sur « **Envoyer** ».

Section 10 : Documents requis, confirmation et rappels



Demande d'aide financière

Votre dossier en direct! Nous joindre

Aide financière aux études

Documents requis, confirmation et rappels

Confirmation de la réception de votre demande d'aide financière

Votre demande d'aide financière pour l'année _____ a bien été reçue le _____. Cette demande sera traitée sur réception des documents requis, s'il y a lieu.

Vous devez conserver pendant six ans tous les documents qui appuient les renseignements fournis, même s'ils ne sont pas exigés maintenant.

L'Aide financière aux études pourrait vous les demander plus tard pour vérification.

Documents nécessaires pour le traitement de votre demande d'aide financière

Pour chaque situation indiquée ci-après, vous devez fournir les documents pertinents en tenant compte de votre situation particulière. Pour savoir quels documents vous devez fournir, cliquez sur le bouton **Documents** présent dans chacune des situations.

Il vous sera utile de prendre en note le nom exact des formulaires ou des autres pièces justificatives que vous devez nous transmettre. Ainsi, vous serez en mesure de les rassembler dans votre ordinateur les versions numériques de ces documents.

Ne fournissez que les documents qui vous sont demandés et assurez-vous de le faire **avant le** _____.

Liste des situations :

Si des documents sont demandés, assure-toi de les transmettre dès que possible pour éviter de retarder le traitement de ta demande.

Document (s) devant être transmis par la personne aux études

- Ma personne conjointe n'a jamais résidé au Canada.
- J'ai un diplôme de 1er cycle universitaire ou l'équivalent obtenu à l'extérieur du Québec.

Pour connaître les documents requis selon ta situation, clique sur le bouton « Documents ».

Déposer vos documents directement à votre dossier en ligne accélère de façon notable le traitement de votre dossier.

Déposer un document requis

Si tu as déjà les documents en main, clique sur « **Déposer un document requis** » pour les transmettre.

Comment transmettre un document requis ou sur une base volontaire ?

Quelques conseils

- ✓ Si tu dois transmettre des documents qui ne figurent pas dans la liste des documents demandés, mais qui sont nécessaires au traitement de ta demande, tu peux les transmettre sur une base volontaire.

Imprimer

Après avoir envoyé ta demande, une confirmation de réception s'affichera immédiatement au bas de la page.

A titre d'exemple





↑ Retour table des matières

17

4. Après avoir envoyé ta demande

Une fois que l'AFE aura traité ta demande, l'UQO confirmera tes renseignements scolaires. Pour que cette confirmation puisse être effectuée, tu dois être inscrit à tes cours. Cette confirmation est transmise automatiquement à l'AFE par le système avant le début du trimestre.

Après la confirmation de ton inscription par l'UQO, l'AFE déposera un document intitulé **Certificat de garantie** dans l'onglet « **Avis** » de ton dossier. Tu devras l'imprimer et l'apporter à ton institution financière pour le faire homologuer. Une fois cette étape complétée, l'AFE déposera ton aide financière dans ton compte bancaire.



Dossier étudiant internet
Votre dossier en direct! Nous joindre
Aide financière aux études

Temps plein
Temps partiel

Actualités

Avis

État de traitement des formulaires

Avis

Avis reçusAvis archivésAvis courriels

Cliquez sur le bouton d'aide pour savoir comment lire les tableaux.

Liste des avis reçus

Date	Numéro	Objet	Destinataire	Date de la première consultation
		Votre certificat de garantie	Étudiant	



Quelques conseils

- ✓ Pense à consulter régulièrement ton dossier AFE pour vérifier les mises à jour, comme les nouveaux avis, les documents à fournir ou les recalculs de ton aide financière, s'il y a lieu.
- ✓ Si ta situation change, n'oublie pas d'en informer l'AFE. Tu peux le faire en remplissant une « **Déclaration de changement** », en suivant le même chemin que pour faire ta demande d'aide financière. **Par exemple :** une augmentation ou une diminution de tes revenus, une modification de ton nombre de crédits, un mariage, une séparation, un divorce ou la naissance d'un enfant.
- ✓ Tu veux connaître les délais de traitement en temps réel ? Clique sur « **Dates de traitement** »

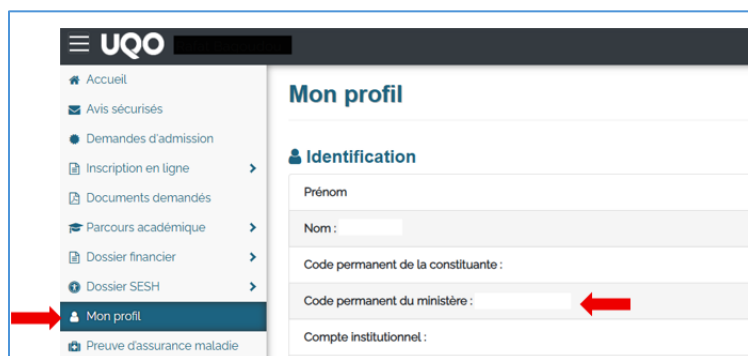
Foire aux questions (FAQ)

Où trouver mon code permanent du Ministère ? [↑ Retour](#)

Si tu as déjà fréquenté un établissement d'enseignement au Québec, ton code permanent du Ministère se trouve sur tes relevés de notes ou tes bulletins scolaires.

Si tu es une personne étudiante nouvellement admise, ton dossier d'admission doit d'abord être complet et tu dois avoir complété ton inscription à tes cours. Le Bureau du registraire fera ensuite la demande de ton code permanent auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Prévois un délai de traitement avant que ton code permanent soit ajouté à ton dossier étudiant.

Une fois ton code permanent ajouté à ton dossier étudiant, tu pourras le consulter dans ton portail étudiant, dans la section **Mon profil**, comme dans l'exemple ci-dessous.



Où trouver le code de l'établissement ? [↑ Retour](#)

- Campus de Gatineau : **978005**
- Campus de Saint-Jérôme : **97805B**

Où trouver le code de mon programme correspondant à l'AFE ? [↑ Retour](#)

Les codes de programme utilisés à l'AFE sont différents de ceux de l'UQO. Consulte la [liste officielle](#) pour trouver celui de ton programme.

Comment estimer mes revenus annuels (du 1er janvier au 31 décembre) ?

[↑ Retour](#)

Estime tes revenus du **1er janvier au 31 décembre** le plus précisément possible. Pour t'aider, rassemble les documents qui te permettront d'estimer tes revenus (par exemple : tes talons de paie, les prestations du RQAP, de l'assurance-emploi, etc.).

- Si tu es une personne salariée, inscriis ton revenu brut pour toute l'année en t'aidant de tes talons de paie.
- Si tu es une personne travailleuse autonome, inscriis ton revenu net estimé pour toute l'année.

En janvier ou en février, tu devras confirmer ou mettre à jour le montant de tes revenus de l'année précédente dans ton dossier AFE. Cette étape est **importante**. Si elle n'est pas effectuée, le versement de ton aide financière pourrait être suspendu jusqu'à ce que l'information soit confirmée.

Par la suite, l'AFE comparera les revenus déclarés dans ton dossier avec ceux transmis par Revenu Québec. Si les montants sont différents, l'AFE pourrait te demander des renseignements supplémentaires. Selon la situation, ton aide financière pourrait être rajustée et, si un montant t'a été versé en trop, un remboursement pourrait être demandé.

Où trouver mon code de catégorie d'immigrant ? [↑ Retour](#)

Si tu as immigré au Canada, tu devras sélectionner ton **code de catégorie d'immigrant**.

Tu trouveras ce code sur l'un des documents remis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), comme dans l'exemple ci-dessous.

Le formulaire est intitulé "CONFIRMATION DE RÉSIDENCE PERMANENTE" et est émis par le "Gouvernement du Canada". Il contient des champs pour les informations personnelles (Nom de famille, Prénom(s), Date de naissance, Sexe, Citoyen de), la demande (Demande), les renseignements personnels (État matrimonial, Lieu de naissance, PDN, PDR, Date de première entrée, Durée de l'engagement), et les détails de la demande (Émis à, Date d'émission, Valide jusqu'à, Catégorie, Prov. de destination, Ville de destination, N° de vol, N° de prêt de transport, N° EDSC, N° CDP). Le champ "Catégorie" est souligné.

Où trouver les critères de résidence ? [↑ Retour](#)

L'Aide financière aux études peut te reconnaître un statut de résident du Québec si tu réponds à l'un des critères suivants : **4, 5, 6, 7, 8, 9** ou **10**. Si tu choisis le **critère 10**, n'oublie pas d'indiquer également le critère correspondant à la situation de ta personne conjointe. (Au besoin, [1118- Résidence au Québec \(PDF 162 Ko\)](#)).

- 4.** Tes deux parents, ta répondante ou ton répondant sont décédés et l'un d'entre eux résidait au Québec au moment de son décès.
- 5.** Tu demeures au Québec, même si tes parents, ta répondante ou ton répondant n'y résident plus.
- 6.** Le Québec est le dernier endroit où tu as résidé pendant 12 mois consécutifs sans être aux études postsecondaires, ou le dernier endroit où tu as résidé pendant 24 mois consécutifs sans être aux études à temps plein.
- 7.** Tu as été adopté ou adoptée par une personne qui résidait au Québec au moment de ton adoption.
- 8.** Tu résides au Québec depuis au moins trois mois, sans avoir résidé dans une autre province pendant plus de trois mois.

9. Tu as été dans l'une ou l'autre des situations suivantes pendant trois années consécutives au cours des cinq dernières années : **2, 5, 6** ou **8**.

10. La situation de ta personne conjointe correspond à l'un des critères énumérés ci-dessous.

 **Attention !** Si aucun de ces critères ne correspond à ta situation, cela signifie que tu n'es pas considéré comme une personne résidant au Québec aux fins de l'AFE. Tu ne seras donc pas admissible au Programme de prêts et bourses. Si tu souhaites en savoir plus, consulte les conditions d'admissibilité sur le site de l'[AFE](#).

Où trouver les états matrimoniaux ? [↑ Retour](#)

- **Célibataire** : Tu ne dois jamais avoir été une personne mariée ou unie civilement. L'état matrimonial d'une personne qui vit avec une personne conjointe sans être mariée ou unie civilement avec celle-ci est « célibataire ». Toutefois, si toi ou ta personne conjointe avez un ou des enfants à charge, ta personne conjointe devra remplir la [Déclaration de la personne conjointe](#) dans son propre dossier AFE en ligne, en utilisant le profil [Personne conjointe](#).
- **Personne mariée** : Tu dois être légalement une personne mariée. Si tu coches cette case, ta personne conjointe devra remplir la [Déclaration de la personne conjointe](#) dans son propre dossier AFE en ligne, en utilisant le profil [Personne conjointe](#).
- **Personne unie civilement** : Tu dois t'être engagé légalement à faire vie commune avec une autre personne. Ton union civile doit avoir été officialisée et constatée dans un acte d'union civile. Si tu coches cette case, ta personne conjointe devra remplir la [Déclaration de la personne conjointe](#) dans son propre dossier AFE en ligne, en utilisant le profil [Personne conjointe](#).
- **Personne divorcée** : Tu dois avoir été légalement une personne mariée et avoir obtenu par la suite un jugement de divorce.
- **Personne séparée légalement** : Tu dois avoir été légalement une personne mariée ou unie civilement, puis avoir obtenu un jugement de séparation légale.
- **Personne séparée de fait** : Tu dois être légalement une personne mariée ou unie civilement, mais être séparé de ta personne conjointe, sans qu'un jugement de la cour l'ait reconnu.
- **Personne veuve** : Tu dois avoir été une personne mariée ou unie civilement avec ta personne conjointe, maintenant décédée, sans en avoir été divorcé. Tu peux toutefois en avoir été séparé légalement ou de fait.

Où trouver les critères d'autonomie ? [↑ Retour](#)

Personne aux études avec contribution de la personne conjointe

Les revenus de ta personne conjointe sont pris en compte si tu es dans l'une des situations suivantes :

- Tu formes avec cette personne un couple uni par le mariage ou l'union civile.
- Tu vis avec cette personne, sans former un couple marié ou uni civilement, et avec au moins un enfant, le tien ou le sien.

Étudiant autonome sans contribution des parents

Si tu n'es pas dans l'une des situations précédentes, tu pourrais être considéré comme une personne aux études autonome (sans contribution des parents). Tu dois toutefois répondre à l'un des critères suivants :

- Tu es célibataire et tes parents sont décédés.
- Tu es une personne divorcée, séparée ou veuve.
- Tu es le parent d'un enfant ou tu es enceinte d'au moins 20 semaines.
- Tu as subvenu à tes besoins sans résider chez tes parents pendant au moins 24 mois et sans être aux études à temps plein.
- Tu as travaillé pendant au moins 24 mois sans être aux études à temps plein.
- Tu as cessé d'étudier à temps plein pendant au moins 7 ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire.
- Tu as fait des études universitaires au Québec pendant au moins 3 ans et tu as accumulé 90 unités (crédits) dans un même programme ou 45 unités (crédits) si tu es une personne atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure ou si tu es une personne réputée poursuivre des études à temps plein de façon permanente.

Comment transmettre un document requis ou sur une base volontaire ?

[!\[\]\(8a290070f8f4fe66461b1fbc567fb9b1_img.jpg\) Retour](#)

- **Document requis** : consulte la procédure [Comment transmettre un document requis](#).
- **Sur une base volontaire** : consulte la procédure [Comment transmettre un document sur une base volontaire](#).